



Demande d'entretien de votre terrain

Par fffleche47

Bonjour, je possède un petit bois le long d'une rivière et suite à une inondation importante qui a charrié des billes de bois venant de l'amont de mon terrain je me retrouve avec tout ce bois sur mon terrain en limite d'une propriété. L'accès n'est pas facile et impossible avec un véhicule.

La Mairie m'a envoyé une lettre avec A/R en me demandant de nettoyer ces dépôt de bois amoncelé sur mon terrain dans un délai d'un mois.

Est ce que j'ai un recours du fait que ce bois n'est pas le mien et je ne voudrais pas payer une entreprise pour quelque chose qui ne m'appartient pas?

Est ce que le fait qu'il y est eu cette inondation peut jouer en ma faveur ?

Quelle doit être ma démarche vos à vis de la Mairie ou autre ?

En vous remerciant.